



## Règlement intérieur de l'association Montfort TTUS

**Art. 1** - Les personnes désignées ci-après comme membres s'entendent comme les membres eux-mêmes et/ou leurs responsables légaux, pour les mineurs notamment.

**Art. 2** - Les membres s'engagent à adopter une conduite sportive respectueuse et responsable en toutes circonstances.

### I – RESPECT

**Art. 3** - Les membres s'engagent à respecter :

- les statuts de l'association et son règlement intérieur ;
- l'autorité des personnes les encadrant ;
- les locaux et matériels mis à disposition ;
- les horaires des entraînements et compétitions.

**Art. 4** - Les membres s'engagent à respecter leurs adversaires, leurs partenaires et les autres membres de l'association et de celles rencontrées, à l'occasion de compétitions notamment.

**Art. 5** - Les membres s'engagent à respecter l'esprit sportif, c'est-à-dire outre l'adversaire, respecter les règles, les décisions de l'arbitre, le public et l'esprit du jeu ainsi que la loyauté, la maîtrise de soi et la dignité dans la victoire comme dans la défaite.

### II - RESPONSABILITE

**Art. 6** – Les membres mineurs devront être conduits jusqu'à la salle et y être confiés à un encadrant pour les séances d'entraînement. A leur issue, on viendra les rechercher dans la salle, sans retard.

**Art. 7** – Les membres mineurs devront être conduits aux compétitions et y rester sous la surveillance d'un accompagnant selon une organisation propre à leurs responsables légaux.

**Art. 8** - Les membres s'engagent à rembourser le montant des amendes sportives qui seraient infligées à l'association du seul fait de leur négligence.

### III – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

**Art. 9** – Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à l'inscription des membres et notamment à l'établissement de leur licence sportive fédérale ; elles ne sont pas communiquées à des tiers externes.

**Art. 10** – L'adresse de courriel recueillie permet une communication efficace, écologique et économique. Vous pouvez vous opposer par écrit à sa diffusion aux autres membres, en renonçant à recevoir les communications de l'association.

Fait à Montfort l'Amaury, le 31.08.2020  
Le Bureau.